
Adresse du conseil général de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 232-233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0232_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Comme ils s'élançoient dans la carrière républicaine ces hommes que le canon de la bastille a effrayés, que la chute du tyran a desolés, et que le 31 may à glacés de terreur! dans leur impetueux effort, ils tenoient déjà la cime d'une nouvelle montagne, et les patriotes sages au milieu même de l'agitation, se disoient entre eux « *arrêtez donc ces messieurs, ils vont escaler le ciel* »

Representans vous avez parlé, et les geans sont descendus à leur place : et nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : et la patrie assise majestueusement sur son autel, sourit aux hommes de 89 et semble dire à tous ses nouveaux amis : « *Ils sont nés avant vous* ».

Ainsi, representans, tous vos decrets sont marqués du sceau de cette sagesse dont l'empire s'étend au de la des bornes de l'univers. Graces immortelles vous soient rendues, restez à votre poste. Nous sommes à vous.

L. M. LEJEUNE, *président*, HEBERT, *accusateur public*, LECOMTE, LEFEBVRE, *juges*, MOULIN, LEMAITRE, *secrétaires*.

q

[*Les juges du tribunal de district d'Argentan, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (33)

Citoyens Représentans du peuple,

Votre adresse au peuple français répand dans les cœurs de tous les bons citoyens une douce allégresse, nous ne revérons plus ces jours sombres et lugubres pendant lesquels le nuage d'une consternation profonde avoit obscurci l'horizon de la France, une tyrannie atroce et sanguinaire en multipliant ses attentats avoit entrepris de stuporiser tous les courages et stupider tous les esprits et tous les talents, elle vouloit regner sur des monceaux de ruines et de cadavres, vous avez exterminé cette tyrannie exécrable et vous nous annoncez le retour des droits impérissables de la justice, vous lui rendez toute son énergie. Le peuple français applaudit à la voix bienfaisante de ses dignes représentans, il vous proclame ses libérateurs et nous, nous crions avec lui : Vive la Convention nationale! Vive la République!

Suivent 5 signatures.

r

[*Les membres composant le bureau de paix et de conciliation du district d'Argentan, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (34)

(33) C 323, pl. 1387, p. 18.

(34) C 323, pl. 1387, p. 17.

Citoyens Représentans,

La douce émotion dont nos cœurs ont été remplis à la lecture de votre sublime adresse au peuple français, nous est un sur garand de notre bonheur; le règne de l'anarchie, des hommes de sang, des oppresseurs du peuple va finir; sous l'égide de la loi, la république française va goûter un bonheur sans trouble; on ne craindra plus les dénonciations secrètes, les coups d'autorité d'hommes pervers qui sous le masque du patriotisme jettent dans les fers, ou mettent à contribution, le citoyen honnête, amy de la loi, qui ne se croyant pas de talens, fuit les places, ne sondoient point de [illisible] et ne transgresse jamais ses serments mais est toujours prest de répandre son sang pour la république.

Citoyens, vous êtes les peres, les législateurs et les défenseurs de la patrie, c'est de vous seuls qu'un grand peuple attend son existence, ses loix et son bonheur; restés à votre poste, résistés au crime et à l'anarchie, faites régner la justice et la vertu, et que les vils satellites du crime disparaissent.

Suivent 6 signatures.

s

[*Le conseil général de Châtillon-sur-Seine à la Convention nationale. Extrait des registres des délibérations du 26 vendémiaire an III*] (35)

Citoyens Représentans

Non! jamais la France ne deviendra le tombeau de Liberté dont elle fut le berceau; vous l'avez juré, nous avons répété ce serment sacré et il est inviolable.

Les vérités sublimes que contient votre adresse au peuple français et les principes éternels de justice et de sagesse qui y sont développés ont fait sur tous les cœurs l'impression et l'effet que vous deviez en attendre : les sentimens d'admiration et de reconnaissance que la lecture en inspire ont été manifestés, dans notre commune avec cet enthousiasme pur et vrai qui n'appartient qu'à de véritables républicains et dont nous nous félicitons d'avoir l'avantage de vous faire part au nom de cette commune.

Notre horreur pour les *intrigans* et les *traîtres*, justifiera toujours les démarches que nous faisons pour les démasquer et les livrer à la justice nationale.

Nous voyons avec satisfaction l'attitude fière et imposante que vous conservez et nous acceptons avec transport l'engagement que vous prenez de rester à votre poste jusqu'au moment où notre révolution sera consommée.

Continuez dignes Représentans, vos immortels travaux, vous remplirez la tâche glorieuse que vous vous imposez et vous rendrez au port le vaisseau dont vous avez pris le gouvernail :

(35) C 323, pl. 1387, p. 25.

quant à nous, l'amour et le respect des loix seront perpétuellement le centre commun ou nous nous unirons pour seconder vos efforts, en répétant sans cesse les cris de Vive la Convention, Vive la République, une et indivisible.

Et ont les membres présens signé avec l'agent national provisoire et le secrétaire, séance publique tenante.

Pour extrait.

MARY FORTIN, *officier municipal*,
LECUIL, *secrétaire*.

t

[*Le conseil général de la commune de L'Aigle à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III*] (36)

La République ou la mort.
Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

La foudre lancée du haut de l'olympe sur les ennemis de la liberté ne leur porteroit pas un coup plus funeste que votre adresse du 18 de ce mois au peuple françois : Les vérités qu'elle renferme les font rentrer dans le néant. Nous en avons fait la lecture dans notre sein et aux acclamations du peuple qui assistoit à notre séance; nous avons arrêté de vous en témoigner notre satisfaction; recevez cette nouvelle preuve de notre attachement inviolable. Graces éternelles vous soient rendues, citoyens représentans, la République ne varira plus désormais dans ses principes; vous venez de les consacrer à jamais; périssent l'être immoral qui oseroit y porter atteinte.

Tirans de l'Europe, ennemis de l'humanité, lisez cette proclamation sublime et palissez. Voilà la réponse des représentans d'un peuple libre aux calomnies dont fourmillent vos odieux manifestes; malgré vos efforts nombreux mais impuissans la liberté des François s'affermira.

Dignes héritiers des fureurs de Neron, hommes de sang, votre empire est passé; vous ne nous comprimerez plus par la terreur; nous sommes enfin véritablement libres, vous êtes anéantis.

Laches hypocrites, le masque dont vous aviez si bien sçu vous couvrir est tombé, le peuple françois éclairé par ses représentans fidèles est en garde contre vos fausses manoeuvres et vous démasquera partout et sous quelques couleurs que vous vous présenterez et le glaive de la loi s'appesantira sur vos têtes coupables.

O Convention nationale, que d'actions de grâces ne te devons nous pas! Mille fois tu as sauvé la patrie; mille fois ses ennemis ont été par toi terrassés; continue, continue ta glorieuse carrière, s'il se présente des obstacles

dans son cours, franchis les, atteint le but tant désiré. Les bénédictions, les remerciements, les vœux d'une grande nation dont tu auras fait le bonheur, t'attendent et seront pour toi une bien douce récompense.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent quinze signatures dont celles du maire et de 3 officiers municipaux.

u

[*Les juges du tribunal et le commissaire national du district de Grandvilliers, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (37)

Citoyens Représentans

Le bulletin de correspondance et les papiers nouvelles nous avoient déjà fait connoître votre sublime adresse au Peuple françois et la plus pure des jouissances avait devancé le moment où elle nous est parvenue officiellement. Elle n'a fait que se prolonger par la lecture publique que nous venons d'en faire faire et qui a été entendue avec le plus brûlant enthousiasme. Courage! Citoyens représentans, déjà les agitateurs, les hommes de sang courbent partout un front humilié! courage! Soyez inflexible à leur égard, que la vengeance nationale poursuive sans relâche ces monstres sanguinaires qui s'étoient revêtus du masque du patriotisme pour énerver la plus courageuse des nations et la réduire sous un joug de fer. Courage enfin! que le crime pâlisce et tremble! que la fatale terreur ne reste plus que pour lui! mais que la faiblesse et l'erreur puissent espérer indulgence et humanité, l'innocence obtenir attention et justice.

Justice! Citoyens représentans vous venés de la mettre à l'ordre du jour avec la vertu. La patrie est sauvée. Tous les cœurs sont ralliés autour de vous. La république fondée sur l'une et l'autre sera impérissable et le triomphe de la liberté est assuré.

Les juges et commissaire national du tribunal du district de Granvilliers.

DURAND, MARTIN, HENRY
et deux autres signatures illisibles.

v

[*Le comité révolutionnaire du district d'Étampes aux président et membres de la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (38)